



Flash Info – Septembre 2021

● POINT SUR LES TRAVAUX

- **Pôle commercial** : située Place du Cèdre au droit de l'Avenue de Reims, la supérette est désormais ouverte du lundi au samedi de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 12h30. Une autre cellule devrait bientôt accueillir une boutique de produits italiens avec vente de pizzas à emporter. Trois cellules sont encore disponibles.

Le stationnement des véhicules a été facilité puisque 35 places sont à la disposition des visiteurs. Dans les travaux à terminer, bancs et dispositifs pour accrocher les vélos seront prochainement installés, les espaces verts seront engazonnés, des arbres seront plantés et la haie ceinturant le site complétée. Le cèdre et le séquoia vont voir leurs branches basses taillées et rééquilibrées.

- **Avenue de Reims** : les travaux de voirie ont été réalisés avec le concours du Département de la Marne. La largeur de la chaussée est réduite pour limiter la vitesse des véhicules, désormais fixée à 30km/h. Les trottoirs sont en cours de réaménagement avec une largeur de 1,40m pour l'un d'entre eux, destinés aux personnes à mobilité réduite. Une piste cyclable permet de faire la liaison avec le centre du village. Le profil du rond-point à l'entrée de Gueux a été corrigé pour être en conformité avec la réglementation (plus bas et moins pentu), il sera prochainement enherbé.

- **Terrains de football** : en approche de la zone artisanale, les travaux se poursuivent. Le terrain synthétique est utilisé depuis le début du mois de septembre par les clubs et le collège. Le bâtiment réservé au Club House et aux douches/vestiaire s'achève, tandis que le terrain enherbé sera prêt pour accueillir les joueurs à l'été 2022, le temps à la pelouse de trouver un parfait enracinement.

- **Restructuration de la Salle Multi-activités** : ces travaux permettront une meilleure répartition des salles en rez-de-jardin de l'ex Maison des Sports pour accueillir les musiciens d'Intermezzo et les membres d'autres associations. Il est également prévu l'isolation par l'extérieur du bâtiment.

● PROJETS

- **Réhabilitation des bâtiments scolaires** : suite aux différentes rencontres entre la mairie, les sociétés à maîtrise d'ouvrage, les enseignants et les architectes, les appels d'offres pour retenir les entreprises vont être lancés. Pour mémoire, ces travaux vont assurer une meilleure isolation thermique des bâtiments, une répartition plus efficiente des salles de classe de la maternelle, la construction d'un préau et une refonte de la cour et de l'entrée de l'école élémentaire.

- **Pôle périscolaire** : une extension jouxtant l'école maternelle est à l'étude afin d'accueillir les enfants en période scolaire et extrascolaire, ainsi que la cantine. Les consultations sont en cours.

- **Lotissement du Moulin à Vent** : les rencontres préalables à sa réalisation se poursuivent afin de préciser les contours du projet, tant sur le plan environnemental qu'esthétique. Situé à l'entrée de la commune, entre l'avenue de Reims et le CD26, un soin tout particulier sera apporté à son intégration dans le bâti existant. Le plan et le règlement sont espérés pour la fin de l'année. D'ores et déjà, le diagnostic archéologique s'est achevé le 3 septembre mais compte-tenu des vestiges découverts, des fouilles complémentaires auront lieu. La mairie attend la décision du service régional de l'archéologie qui devrait être signifiée d'ici quelques mois.

• INFORMATIONS DIVERSES

- **Sondage sur le devenir de La Poste** : à terme, le service La Poste rue de l'Église pourrait voir ses horaires d'ouverture fortement réduits. Pour pallier la diminution de cette offre au public, plusieurs possibilités vous sont proposées dans le document joint. Merci de nous faire part de votre avis en le retournant à la mairie.
- **Guide-annuaire des Associations** : joint également à ce Flash Info de septembre, ce guide rassemble toutes les associations que compte la commune. En cette période de rentrée, cela devrait vous aider dans le choix de celle que vous aimeriez rejoindre pour pratiquer votre activité et/ou étendre votre champ de relation avec d'autres personnes de la commune.
- **Application citoyenne CITYALL directement sur votre téléphone portable** : la Mairie a souscrit un abonnement afin de transmettre les informations communales plus rapidement aux personnes qui le souhaitent. Le document joint à ce Flash Info vous indique la marche à suivre pour télécharger l'application. Bien évidemment, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est respecté.
- **Retours sur les informations de la rentrée** :
 - o la Fête patronale organisée par le Comité des Fêtes s'est déroulée dans de bonnes conditions même si le format était restreint. Chacun a pu avoir une pensée émue en cette période suite à la disparition brutale du Président d'Honneur du Comité des Fêtes, Gérard Schmit.
 - o La rentrée scolaire a permis d'accueillir 95 élèves à l'école maternelle répartis en 4 classes : 24 PS, 25 PS/MS, 24 MS/GS et 22 GS. 170 élèves fréquentent désormais l'école élémentaire au sein de 7 classes : 24 CP, 24 CP/CE1, 26 CE1, 24 CE2, 27 CM1, 23 CM2 et 22 CE2/CM2. Le collège, a accueilli 585 jeunes : 155 dans 6 classes de 6^e, 151 dans 6 classes de 5^e, 139 dans 5 classes de 4^e et 140 dans 5 classes de 3^e. A noter la performance des jeunes de 3^e en juin dernier qui permet au collège de Gueux d'occuper la 25^e place sur les 5000 collèges classement basé sur le taux de réussite au brevet et le taux de mention très bien !!! Belle performance !
- **A noter : samedi 2 octobre 2021**, journée Portes Ouvertes à la MARPA (*Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie*) les Sources de Pargny-les-Reims, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- **Affouage Gueux 2021-2022** : depuis 4 années, vous avez la possibilité d'acquérir votre bois de chauffage tout en nettoyant la forêt communale à raison de 15 m³ maximum par an à 7€/m³ (abattage et mise en tas à votre charge). Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

• RAPPELS

- Les travaux de jardinage doivent être réalisés dans les créneaux horaires suivants : **de 9h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 14h30 à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche et jours fériés.**
- **L'entretien des trottoirs et des caniveaux vous incombe**, propriétaires et locataires riverains de la voie publique. Vous êtes tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux en toute saison sur toute la largeur, au droit de vos façades (balayage, démoussage, désherbage, **sans produits phytosanitaires**, si possible). Dans les rues, où il n'y a ni trottoir ni caniveau, les riverains sont tenus au même entretien jusqu'à 1.40 m de leur façade.
- Le **brûlage à l'air libre** des déchets de jardin et autres, est **interdit** (cf Code de l'Environnement et Règlement Sanitaire Départemental de la Marne).
- **les chiens doivent être tenus en laisse** sur l'ensemble du territoire de la commune. Des distributeurs de sacs sont à votre disposition pour le ramassage des déjections.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la commune (www.gueux.fr) pour retrouver l'intégralité des comptes rendus des réunions de Conseils municipaux et autres informations. Abonnez-vous !